

40	22/06/2021	BE 0223.967.357	53	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21231.00078	C-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Nationale Loterij - Loterie Nationale**
 Forme juridique: Société anonyme de droit public
 Adresse: Belliardstraat N°: 25-33 Boîte:
 Code postal: 1040 Commune: Etterbeek
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0223.967.357

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 28-01-2011

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 21-05-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 9, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

N°	BE 0223.967.357	C-cap 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

EY BEDRIJFSREVISOREN/RÉVISEURS D'ENTREPRISES BV/SRL

BE 0446.334.711

De Keetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 15-05-2020

Fin de mandat: 15-05-2026

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

VAN HOOF Eric

Reviser d'entreprise - A 02075

De Keetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

RSM INTERAUDIT CVBA - B00091

BE 0436.391.122

Lozenberg 22/2

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 15-05-2020

Fin de mandat: 15-05-2026

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

DELACROIX Marie

Reviser d'entreprise - A02141

Lozenberg 22/2

1930 Zaventem

BELGIQUE

REKENHOF - LA COUR DES COMPTES

BE 0850.038.120

Regentschapsstraat 2

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

DEBUCQOY Jan

Commissaire

HAEK Jannie

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

N°	BE 0223.967.357		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 13-11-2013

Administrateur délégué

VAN DER SCHUEREN Frederic

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2017

Fin de mandat: 21-05-2021

Président du Conseil d'Administration

VERHOEVEN Annemie

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

WARNIMONT Jacques

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Commissaire du Gouvernement

STOKMANS Bart

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

PEETERS Eddy

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

VAN EYLL Damien

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 30-11-2020

Commissaire du Gouvernement

CAUDERLIER Frédéric

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

DHONT Karl

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 03-05-2020

Administrateur

DOUTRELEPONT Carine

N°	BE 0223.967.357		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

GOSSELIN Ermeline

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

PONCIN Eric

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2015

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

VAN POUCKE Lin

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 20-05-2016

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

DEMAL Gregory

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 10-09-2019

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

DE ZAEGER Piet

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 19-11-2019

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

GODFRIN Aline

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 10-12-2019

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

DE PAUW Heidi

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 09-06-2020

Fin de mandat: 21-05-2021

Administrateur

VAN DE VELDE Filip

Belliardstraat 25-33
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2020

Commissaire du Gouvernement

N°	BE 0223.967.357		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

N°	BE 0223.967.357		C-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	93.090.896	92.219.258
Immobilisations incorporelles	6.2	21	29.668.396	31.783.337
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	21.842.797	20.289.570
Terrains et constructions		22	12.543.574	12.179.808
Installations, machines et outillage		23	3.833.743	3.094.264
Mobilier et matériel roulant		24	5.444.549	5.012.036
Location-financement et droits similaires		25	20.930	3.462
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	41.579.704	40.146.351
Entreprises liées	6.15	280/1	240.700	240.700
Participations		280	240.700	240.700
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	41.339.004	39.905.651
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	41.339.004	39.905.651
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	504.159.345	438.080.409
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	23.037.979	31.341.552
Créances commerciales		40	17.535.433	23.920.491
Autres créances		41	5.502.545	7.421.061
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	341.389.014	305.507.033
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	341.389.014	305.507.033
Valeurs disponibles		54/58	133.446.753	96.858.509
Comptes de régularisation	6.6	490/1	6.285.599	4.373.316
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	597.250.242	530.299.667

N°	BE 0223.967.357	C-cap 3.2
----	-----------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	222.064.309	217.090.526
Capital		10/11	150.000.000	150.000.000
Capital		10	150.000.000	150.000.000
Capital souscrit		100	150.000.000	150.000.000
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	72.064.309	67.090.526
Réserves indisponibles		130/1	15.000.000	15.000.000
Réserve légale		130	15.000.000	15.000.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	1.523.680	1.523.680
Réserves disponibles		133	55.540.629	50.566.846
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	76.954.434	75.800.072
Provisions pour risques et charges		160/5	76.954.434	75.800.072
Pensions et obligations similaires		160	560.968	598.495
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	76.393.466	75.201.577
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	298.231.498	237.409.069
Dettes à plus d'un an	6.9	17	40.570.891	21.935.404
Dettes financières		170/4	12.020	2.074
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	12.020	2.074
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	40.558.871	21.933.330
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	225.927.988	186.243.609
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.925	1.393
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	33.353.689	33.030.142
Fournisseurs		440/4	33.353.689	33.030.142
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	18.553.613	15.975.317
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	10.710.480	10.276.241
Impôts		450/3	2.880.845	3.443.534
Rémunérations et charges sociales		454/9	7.829.635	6.832.707
Autres dettes		47/48	163.301.281	126.960.517
Comptes de régularisation	6.9	492/3	31.732.619	29.230.056
TOTAL DU PASSIF		10/49	597.250.242	530.299.667

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.448.290.974	1.489.297.522
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.435.871.842	1.441.913.701
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	11.199.276	45.565.022
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.219.856	1.818.799
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.427.263.679	1.478.017.117
Approvisionnements et marchandises		60	938.930.722	962.964.275
Achats		600/8	938.930.722	962.964.275
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	91.697.859	94.639.732
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	39.337.832	36.996.212
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	18.780.203	19.161.115
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	79.283	315.172
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	1.154.363	41.634.779
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	336.023.838	321.297.015
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.259.579	1.008.817
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	21.027.295	11.280.405
Produits financiers		75/76B	1.524.136	3.267.555
Produits financiers récurrents		75	1.524.136	3.267.555
Produits des immobilisations financières		750	7.261	
Produits des actifs circulants		751	1.500.551	3.263.967
Autres produits financiers	6.11	752/9	16.323	3.588
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	29.579	-778.202
Charges financières récurrentes	6.11	65	29.579	-898.642
Charges des dettes		650	21.561	653
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-135.922	-1.359.434
Autres charges financières		652/9	143.940	460.139
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		120.441
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	22.521.851	15.326.161
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	2.626.721	14.464.104
Impôts		670/3	2.626.721	14.476.419
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		12.315
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	19.895.131	862.057
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		847.280
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	19.895.131	14.777

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	19.895.131	14.777
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	19.895.131	14.777
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	4.973.783	14.777
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	4.973.783	14.777
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	14.921.348	
Rémunération de l'apport		694	14.921.348	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXX	129.574.527
8022	15.268.064	
8032	947.467	
8042		
8052	143.895.123	
8122P	XXXXXXXXXXX	97.791.190
8072	17.383.004	
8082		
8092		
8102	947.467	
8112		
8122	114.226.727	
211	29.668.396	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	29.697.698
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.464.926	
Cessions et désaffectations	8171	247.894	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	30.914.731	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	17.517.890
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.029.546	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	176.280	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	18.371.156	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	12.543.574	

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.3.2
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXXXX	44.346.958
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.864.421	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	46.211.380	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXXXX	41.252.694
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.124.942	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	42.377.637	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	3.833.743	

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.3.3
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	20.417.985
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	878.233	
Cessions et désaffectations	8173	427.413	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	20.868.805	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	15.405.949
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	445.720	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	427.413	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	15.424.256	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	5.444.549	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXXXX	4.179

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164 22.594

Cessions et désaffectations

8174

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194 26.773

Plus-values au terme de l'exercice

8254P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

Plus-values au terme de l'exercice

8254

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P	XXXXXXXXXXXX	717
-------	--------------	-----

Mutations de l'exercice

Actés

8274

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324 5.843

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

25 20.930

DONT
Terrains et constructions

250

Installations, machines et outillage

251

Mobilier et matériel roulant

252 20.930

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXX	23.342
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	23.342	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXX	23.342
Mutations de l'exercice			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	23.342	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	240.700

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8361		
------	--	--

Cessions et retraits

8371		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8381		
------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8391	240.700	
------	---------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8451P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8411		
------	--	--

Acquises de tiers

8421		
------	--	--

Annulées

8431		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8441		
------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8451		
------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8521P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8471		
------	--	--

Reprises

8481		
------	--	--

Acquises de tiers

8491		
------	--	--

Annulées à la suite de cessions et retraits

8501		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8511		
------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8521		
------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8551P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8541		
------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8551		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

280	240.700	
-----	---------	--

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

281P	XXXXXXXXXX	
------	------------	--

Mutations de l'exercice

Additions

8581		
------	--	--

Remboursements

8591		
------	--	--

Réductions de valeur actées

8601		
------	--	--

Réductions de valeur reprises

8611		
------	--	--

Différences de change

(+)/(-)

8621		
------	--	--

Autres

(+)/(-)

8631		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

281		
-----	--	--

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8651		
------	--	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXX	39.905.651
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	3.255.180	
Remboursements	8593	1.821.826	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	41.339.004	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.5.1
----	-----------------	-------------

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
LNL SERVICES BE 0866.352.134 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	615	100	0	31-12-2019	EUR	208.078	19.740
NEW LSO BE 0673.508.612 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	100	100	0	31-12-2019	EUR	155.800	0
CAPTAINS OF CYCLING BE 0478.242.662 Société coopérative Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	470	6,4	33,9	31-12-2019	EUR	410.228	825

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.6
----	-----------------	-----------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	134.600.000	100.600.000
8681	134.600.000	100.600.000
8682		
8683		
52	196.788.574	174.888.918
8684	196.788.574	174.888.918
53	10.000.440	30.018.115
8686		25.015.347
8687	10.000.440	5.002.768
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Frais à reporter

Produits acquis

Magasin billets et magasin on line

Vouchers à utiliser

Exercice
618.075
2.520.735
1.565.897
1.580.892

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.7.1
----	-----------------	-------------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	150.000.000
100	150.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions sans valeur nominale

Codes	Montants	Nombre d'actions
	150.000.000	78.760
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0223.967.357		C-cap 6.7.1
----	-----------------	--	-------------

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.7.2
----	-----------------	-------------

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Belgische Staat .	Actions sans valeur nominale	0	0	78,72
Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij BE 0253.445.063 Louizalaan 32/4 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	0	0	21,28

N°	BE 0223.967.357		C-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provisions Euro Millions
Provisions litiges juridiques
Provisions pour autres risques et charges
Provisions COVID-19

Exercice
35.252.552
203.423
8.587.491
32.350.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	8.925
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	8.925
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.925

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	12.020
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	12.020
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	40.558.871
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	40.570.891

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	2.880.845
450	
9076	
9077	7.829.635

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer	
Produits à reporter	
Régularisation mises futures	

Exercice
19.131.433
147.360
12.453.826

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	432	450
9087	417,8	424,3
9088	598.090	589.976
620	26.856.891	26.000.567
621	7.625.618	7.354.603
622	2.189.439	1.387.857
623	2.638.517	2.215.713
624	27.367	37.473
(+)/(-) 635	-37.526	-52.660
9110		
9111		
9112	190.160	390.028
9113	110.877	74.856
9115	155.473.155	167.315.643
9116	154.318.792	125.680.865
640	970.211	951.621
641/8	335.053.627	320.345.395
9096		
9097	3,9	3,2
9098	7.806	6.352
617	132.087	183.009

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Plus values sur réalisation d'actifs circulants et commercial paper

Produits financiers divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	1.429.526	3.263.938
	16.323	3.588
6501		
6502		
6510	1.548.368	652.605
6511	1.684.290	2.012.039
653		
6560		
6561		
654		
655		
	40.765	1.426
	100.903	92.599
	2.272	2.320
	0	363.794

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Moins values portefeuilles

Charges financières diverses

Différences de change

intérêts négatifs

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	1.219.856	1.818.799
Produits d'exploitation non récurrents	76A	1.219.856	1.818.799
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	159.529	246.348
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.060.327	1.572.451
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	1.259.579	1.129.258
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1.259.579	1.008.817
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	1.208.135	938.195
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		17.357
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	51.443	53.265
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		120.441
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		120.441
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises
Intérêts notionnels

Codes	Exercice
9134	2.626.721
9135	6.690.692
9136	4.063.971
9137	
9138	
9139	
9140	
	2.442.469
	1.686

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	52.724	467.939
9146	17.994.754	20.907.284
9147	7.382.125	7.235.620
9148	40.500.000	40.500.000

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
- Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

- La valeur comptable des actifs grevés
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

- Le montant des actifs en cause
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

- La valeur comptable du bien vendu
- Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
- Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

- La valeur comptable des actifs grevés
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

- Le montant des actifs en cause
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

- La valeur comptable du bien vendu
- Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Codes	Exercice
	3.050.000
9149	3.050.000
9150	
9151	
9153	3.050.000
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
Marchandises vendues (à livrer)
Devises achetées (à recevoir)
Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Etant donné les activités de ses filiales, c'est à dire :
 -pour le SA New Lotto Sports Organisation : participation société, Captains of Cycling SCRL,, la gestion de l'équipe cycliste Lotto (membre du peloton international depuis 1985),
 -pour LNL Services, depuis 2004, la gestion de la participation au jeu européen Euro Millions, la Loterie Nationale est consciente de son engagement vis-à -vis de ses filiales quant à la continuité de leurs activités.
 Il y a lieu de noter l'existence de quelques litiges concernant les jeux de la Loterie Nationale, pour lesquels aucune provision n'a été constituée vu la faible probabilité de condamnation.
 " Dans le cadre de l'exercice de ses activités, l'entreprise est confrontée à un certain nombre de risques. Sur base des éléments connus et disponibles, le management de la société a établi les provisions nécessaires pour faire face à ces risques. "
 Le 10/09/2020 la Loterie Nationale a obtenu une garantie bancaire pour sa filiale SCRL Captains of Cycling en faveur de l'UCI pour un montant de 3.050.000 € afin que sa filiale puisse satisfaire à ses obligations en tant qu'équipe World Tour.
 Dans le cadre de la convention entre La Loterie Nationale et New Lotto Sports Organisation, la Loterie Nationale a donné une garantie budgétaire de 5.500.000 € (hors T.V.A) à sa filiale pour l'année 2020

Exercice
0

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La Loterie Nationale a instauré des plans de pension complémentaire au profit de l'ensemble de son personnel depuis l'année 2002.
 Ces plans de pension sont des plans dit « contribution définie » pour le personnel embauché à partir du 01.04.15 et "but à atteindre" pour le personnel embauché avant cette date. Ceux-ci sont externalisés et financé(s) par un contrat d'assurance de groupe. Ces plans définissent le versement de contributions payées par l'employeur (et/ou par les membres du personnel) qui visent

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.14
----	-----------------	------------

principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de 65 ans.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Mesures pour en couvrir la charge :

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance/ le fonds de pension nous a informé qu'il n' existe

pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	280/1	240.700	240.700
Créances subordonnées	280	240.700	240.700
Autres créances	9271		
	9281		
Créances	9291	308.467	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	308.467	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	314.745	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	314.745	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	3.050.000	3.050.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.15
----	-----------------	------------

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Nihil

Exercice
0

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.16
----	-----------------	------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	383.042
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	151.589
95061	
95062	
95063	10.000
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	BE 0223.967.357		C-cap 6.18.1
----	-----------------	--	--------------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les sociétés soumises aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.18.2
----	-----------------	--------------

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	180.274
95071	
95072	
95073	10.000
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	BE 0223.967.357	C-cap 6.19
----	-----------------	------------

Règles d'évaluation

1. Actifs immobilisés

La T.V.A. due sur des investissements est amortie au même pourcentage que l'investissement.

A. Immobilisations incorporelles

Base d'évaluation : valeur d'acquisition

Les immobilisations incorporelles sont amorties à 33% sur base annuelle, avec exception pour :

- dépôts de marque qui sont amortis à 100 %.
- les immobilisations sur les comptes « software » et « software Monalo », qui sont amortis entre min. 20% et max. 33%.
- « resources & development » qui sont amortis à 20%.

B. Immobilisations corporelles

Base d'évaluation : valeur d'acquisition

Amortissement linéaire, en fonction de la durée d'utilité ou d'utilisation probable :

- biens immeubles (à l'exclusion des terrains) : entre min. 3% et max. 5% (les frais complémentaires sont amortis à 100%).
- installations : entre min. 10% et max. 20%.
- matériel informatique : entre min. 20% et max 33%.
- matériel de bureau : entre min. 20% et max. 33%.
- matériel roulant : 20%
- pas d'amortissement en matière d'objet d'art.
- un amortissement exceptionnel van 1.124 millier euro a été pris sur l'exercice 2020.

IL concerne les immobilisations de l'IGS qui seront déclassées au plus tard en 2021 lors de la mise en place du nouveau système IGT Command.

Par décision du management l'impact a été reparté sur 2 ans. (2019 et 2020)

C. Immobilisations financières.

a. Participations et actions

Les participations et les actions portées à la rubrique « Immobilisations financières » sont valorisées à leur valeur d'acquisition. Par valeur d'acquisition on entend le prix d'achat, la valeur de souscription ou la valeur d'apport sans les frais accessoires.

Les participations et les actions feront l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

On ne procédera pas à la réévaluation des participations et des actions.

b. Autres immobilisations financières

Base d'évaluation : valeur d'acquisition.

Il s'agit des cautionnements versés en numéraire, qui ne sont bien entendu pas amortis.

2. Créances à un an au plus

Evaluation à leur valeur nominale. Des réductions de valeur seront actées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis (règle générale : 50% de réduction de valeur si la créance est encore ouverte après 6 mois et 100% de réduction de valeur si la créance est encore ouverte après 12 mois).

3. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les moyens liquides, dont les fonds de caisses et les avoirs à vue sur établissements financiers, sont évalués à leur valeur nominale.

Les titres à revenu fixe et les fonds non-monétaire seront évalués à leur valeur d'acquisition. Des moins-values éventuelles seront comptabilisées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. Cette règle s'applique à partir de l'exercice 2018. Les intérêts acquis sur des titres à revenu fixe sont pris en résultat pro rata temporis.

Les fonds monétaires sont évalués à leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

4. Comptes de régularisation de l'actif

Evaluation à leur valeur nominale.

Ces comptes concernent les charges à reporter, c'est-à-dire les proratas de charges exposées au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, les produits acquis, c'est-à-dire les proratas de produits qui n'échouent qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé, et les proratas d'intérêts, compris dans la valeur nominale de dettes, venant à charge du résultat d'exercices ultérieurs.

Bien que la société ne possède pas de stocks dans le sens strict, les frais d'achats des billets à gratter et du matériel supportant la vente des produits de tirage sont alloués selon la méthode FIFO sur base d'une gestion active des biens en question.

5. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont soit probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi. Elles doivent être constituées systématiquement.

6. Dettes à plus d'un an

Evaluation à leur valeur nominale.

« Au terme d'une période de 5 ans à dater du 31 décembre de l'année de sa naissance, la dette non réclamée peut être considérée comme nulle et être prise en résultat exceptionnel. En matière de subsides, le début de la période de 5 ans est le premier janvier de l'année du plan de répartition définitif ».

7. Dettes à un an au plus

Evaluation à leur valeur nominale.

« Au terme d'une période de 5 ans à dater du 31 décembre de l'année de sa naissance, la dette non réclamée peut être considérée comme nulle et être prise en résultat exceptionnel. En matière de subsides, le début de la période de 5 ans est le premier janvier de l'année du plan de répartition définitif ».

8. Comptes de régularisation du passif

Evaluation à leur valeur nominale.

Ces comptes concernent les charges à imputer, c'est-à-dire les proratas des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé, les produits à reporter, c'est-à-dire les proratas de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur, et les intérêts compris dans les créances, pris au prorata en résultat.

9. Produits/charges d'exploitation

Le chiffre d'affaires des jeux de tirage est intégralement attribué, par tirage, à la période comptable au cours de laquelle le tirage concerné a lieu, excepté lorsque les mises pour un tirage ont été définitivement clôturées au cours de la période précédente (dans ce cas, la date de la dernière mise détermine la période comptable).

Dans le cadre d'Euro Millions, les compensations que l'entreprise perçoit des autres pays participants en vue du paiement des gagnants belges sont considérées comme étant d'autres produits d'exploitations ; le coût tout aussi important des lots payés, qui y est associé, est enregistré dans la rubrique « achats ». En fonction du nombre de gagnants belges par exercice comptable, cette façon de procéder peut donner lieu à de fortes fluctuations dans les comptes concernés.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES :

Remarque relative à la page C 5.17.1 :

Il est à noter que, conformément à l'article 3:97, de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés, une filiale peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation, lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé.

Il est clair que les filiales de la Loterie Nationale, la S.A. Lotto Sports Organisation et la S.A. LNL Services, répondent aux dispositions de l'article en question. La Loterie Nationale a dès lors renoncé à l'établissement de comptes annuels consolidés.

Toutes les activités de la Loterie Nationale cadrent dans ses tâches de service public (loi relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale du 19 avril 2002 - article 6, §1, 1° à 4°).

N°	BE 0223.967.357		C-cap 6.20
----	-----------------	--	------------

Autres informations à communiquer dans l'annexe

COVID-19

Depuis fin 2019, notre environnement est impacté par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 et par les mesures prises par le gouvernement belge pour endiguer la propagation du virus. Cette situation engendre toujours à l'heure actuelle des risques et incertitudes tant sur notre activité commerciale que sur le comportement des Belges, nos joueurs.

En raison de ces circonstances, nous continuons à prendre toutes les mesures utiles pour minimiser l'impact financier pour l'entreprise. Les dernières mesures de « reconfinement partiel » de ces dernières semaines nous ont amené à décider du maintien dans les comptes 2020 de la provision Covid enregistrée en 2019 pour 32,3 millions d'euros. Cette provision a impacté le compte de résultat de 2019 et par conséquent impacte la comparabilité des exercices comptables 2019 et 2020.

ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En date du 25 mars 2021, un Conseil des Ministres et notre Secrétaire d'Etat, M. Sammy Mahdi, ont entériné notre proposition d'augmenter nos subsides, structurellement de 5 millions par an et, exceptionnellement de 9,7 millions en raison des bons résultats 2020, soit une augmentation totale de 14,7 millions d'euros pour l'année 2020. Cette confirmation officielle nous a permis d'acter notre contribution aux subsides pour un montant total de 200 millions d'euros dans les comptes 2020.

LOTERIE NATIONALE

Société anonyme de droit public

Rue Belliard, 25-33

1040 - Bruxelles

Registre des personnes morales de Bruxelles n° 659 821

TVA - BE 223 967 357

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale du 21 mai 2021

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de la société et de notre gestion durant l'exercice écoulé, clôturé au 31 décembre 2020.

Le projet de comptes annuels a été établi en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des sociétés, ainsi qu'avec les dispositions légales et réglementaires applicables à la société.

1. ÉVOLUTION ET SITUATION

En 2020, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de 1.435.871.842 euros, en légère baisse de 0,4% par rapport à 2019.

Malgré une année sous le signe de la crise Covid-19, la société a conservé un chiffre d'affaires stable. Ceci s'explique par la bonne performance du **Lotto** (+ 1% par rapport à 2019) confirmant une nouvelle fois son attrait auprès de nos joueurs et montrant sa capacité de résistance à la crise Covid, et par le succès de nos **billets à gratter** et gamme de jeux **Woohoo** qui permet d'atteindre un nouveau record de ventes (+ 15% par rapport à 2019).

L'**EuroMillions** a quant à lui souffert cette année en raison d'une offre de jackpot moins élevée que durant l'année « miracle » 2019 mais également des incertitudes liées à la crise Covid au sein du consortium.

Le **réseau de vente traditionnel** de la Loterie Nationale connaît ces dernières années une baisse de fréquentation imputable à la diminution des ventes de journaux et magazines ainsi qu'à la baisse de la consommation des produits du tabac. Cette tendance s'est encore traduite en 2020 par une perte nette de 113 librairies.

Exercice se clôturant au en milliers d'euros	31.12.2020	%	31.12.2019	%
Actif				
Actifs immobilisés	93.091	15,6	92.219	17,4
Créances à + d'1 an	-	-	-	-
	93.091	15,6	92.219	17,4
Actifs circulants à 1 an au +	504.159	84,4	438.081	82,6
Total Actif	597.250	100,0	530.300	100,0
Passif				
Fonds propres	222.064	37,2	217.091	40,9
Provisions et impôts différés	76.954	12,9	75.800	14,3
Dettes à + d'1 an	40.571	6,8	21.935	4,1
	339.589	56,9	314.826	59,4
Dettes à 1 an au +	225.928	37,8	186.244	35,1
Comptes de régularisation	31.733	5,3	29.230	5,5
Total Passif	597.250	100,0	530.300	100,0

Les données ci-dessus permettent de déduire les ratios suivants :

Exercice se clôturant au	31.12.2020	31.12.2019
Liquidité (actifs circulants à court terme/dettes à court terme)	2,2	2,4
Solvabilité (capitaux propres/total passif)	37,2%	40,9%

2.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Les principales données des comptes de résultats des deux derniers exercices sont synthétisées ci-après :

Exercice se clôturant au en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Chiffres d'affaires	1.435.872	1.441.914
Autres produits d'exploitation	12.419	47.383
Charges d'exploitation	-1.427.264	-1.478.017
Résultat d'exploitation	21.027	11.280
Résultat financier	1.495	4.046
Résultat de l'exercice avant impôts	22.522	15.326
Impôts sur le résultat	-2.627	-14.464
Résultat de l'exercice	19.895	862
Prélèvement/transfert aux réserves immunisées		-847
Résultat de l'exercice à affecter	19.895	15

Parallèlement, la société est évidemment soumise aux autres risques et incertitudes inhérents à ses activités. Face à ceux-ci, ses dirigeants font preuve d'une vigilance permanente. Tous les risques auxquels la société est exposée sont ainsi continuellement répertoriés et, dans la mesure du possible, pris en charge après une analyse approfondie. L'enregistrement et le traitement des incidents (incident management) ne cessent d'être améliorés et les processus opérationnels de la société sont continuellement affinés.

Les comptes soumis comprennent les provisions nécessaires pour les risques identifiés par la direction.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En date du 25 mars 2021, un Conseil des Ministres et notre Secrétaire d'Etat, M. Sammy Mahdi, ont entériné notre proposition d'augmenter nos subsides, structurellement de 5 millions par an et, exceptionnellement de 9,7 millions en raison des bons résultats 2020, soit une augmentation totale de 14,7 millions d'euros pour l'année 2020. Cette confirmation officielle nous a permis d'acter notre contribution aux subsides pour un montant total de 200 millions d'euros dans les comptes 2020.

Nos prévisions de liquidité et de solvabilité sont telles que la poursuite de nos activités ne sera pas compromise.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020, aucun autre événement n'est survenu requérant une adaptation des comptes annuels 2020.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Mis à part les inquiétudes formulées au point 3, nous ne prévoyons à l'heure actuelle aucune circonstance notable susceptible d'influencer significativement le développement de l'entreprise.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2020, la société a poursuivi ses efforts en prêtant une attention toute particulière :

- à la préparation de son offre de paris sportifs, toujours dénommée SCOOORE!, redéfinie avec un nouveau partenaire et au sein d'une nouvelle structure, à partir de 2021, ce qui doit permettre à la Loterie Nationale d'accomplir mieux encore sa mission de canalisation dans le contexte du marché belge de jeux de hasard libéralisé ;

Au 31 décembre 2020, la SA New Lotto Sports Organisation et la SA LNL Services répondaient clairement aux dispositions de l'article précité.

8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers en 2020, pas plus qu'auparavant d'ailleurs, pour s'assurer contre des risques de change et d'intérêts, étant donné que ces risques sont très réduits pour la Loterie Nationale.

9. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Non applicable.

10. CONCLUSION

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels et de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires pour le mandat qu'ils ont accompli en 2020.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis en faveur de la société pendant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 13 avril 2021.

L'administrateur délégué,

Le président du conseil d'administration,

Les administrateurs,

LOTERIE NATIONALE SA DE DROIT PUBLIC

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LOTERIE NATIONALE SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société Loterie Nationale SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au Collège des Commissaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que Collège des Commissaires par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat du Collège des Commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Loterie Nationale durant sept exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 597.250.241,50 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 19.895.130,71.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des Commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des Commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, de s'assurer du respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Bruxelles, le 7 mai 2021

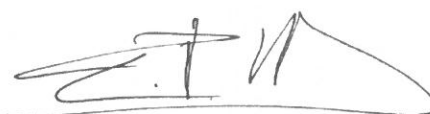
LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RSM InterAudit SC
Représentée par



Marie DELACROIX
Associée

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par



Eric Van Hoof
Partner *
* Agissant au nom d'une SRL

LA COUR DES COMPTES
Représentée par

Jan
Debucquoy
(Signature)

Digitaal ondertekend
door Jan Debucquoy
(Signature)
Datum: 2021.05.07
10:21:45 +02'00'

Jan DEBUCQUOY
Conseiller auprès de la Cour des Comptes

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

334

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	357	191	166
Temps partiel	1002	75,7	20,4	55,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	417,2	207,8	209,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	529.634	292.792	236.842
Temps partiel	1012	68.455	19.718	48.737
Total	1013	598.089	312.510	285.579
Frais de personnel				
Temps plein	1021	36.732.898	19.915.589	16.817.309
Temps partiel	1022	2.577.467	1.000.018	1.577.449
Total	1023	39.310.365	20.915.607	18.394.758
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	654.445	340.565	313.880

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	424,3	208,8	215,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	589.976	309.003	280.973
Frais de personnel	1023	36.958.740	19.357.317	17.601.423
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	637.246	331.432	305.814

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	363	69	417,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	362	61	408,8
Contrat à durée déterminée	111		8	8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	199	17	212,7
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	108	12	117,9
de niveau supérieur non universitaire	1202	48	3	50,4
de niveau universitaire	1203	43	2	44,4
Femmes	121	164	51	204,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	95	41	126,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	42	8	48,9
de niveau universitaire	1213	27	2	28,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	363	69	417,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	3,9	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	7.806	
Frais pour la société	152	132.087	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	44		44
210	42		42
211	1		1
212			
213	1		1

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	30	11	38,2
310	28	11	36,2
311	2		2
312			
313			
340	12	10	19,4
341			
342	5	1	5,8
343	13		13
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	79	5811	67
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.555	5812	1.146
Coût net pour la société	5803	193.355	5813	121.092
dont coût brut directement lié aux formations	58031	193.355	58131	121.092
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	41	5831	29
Nombre d'heures de formation suivies	5822	2.528	5832	1.596
Coût net pour la société	5823	19.458	5833	13.620
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

N°	BE 0223.967.357	C-cap 11
----	-----------------	----------

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit public, la Loterie Nationale est régie par la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (dite « Loi de 2002 »). Pour toutes les matières non régies spécifiquement par la Loi de 2002, la Loterie Nationale est régie par le Code belge des sociétés.

La Loterie Nationale respecte des règles de gouvernance d'entreprise en vue de s'inscrire, en tant qu'entreprise publique, résolument dans un mouvement général de transparence et de meilleure gestion.

Les missions de service public qui lui ont été confiées par l'État illustrent son engagement sociétal vis-à-vis de son actionnaire de référence - l'État - et des citoyens, bénéficiaires finaux des subsides découlant des activités de la Loterie Nationale.

Pour mener à bien ses missions, la Loterie Nationale s'appuie non seulement sur son conseil d'administration, mais également sur trois comités spécialisés, à savoir le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité stratégique, ainsi que sur le comité de direction, sans oublier les organes de contrôle que sont le collège des commissaires et les commissaires du gouvernement.

* Conseil d'administration

Composition

L'article 9 §1 de la Loi de 2002 stipule que le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, l'administrateur délégué et un nombre de membres ordinaires proportionnel aux droits de votes attachés aux actions détenues par l'État. L'État Belge étant actionnaire à 78,72 %, douze administrateurs sont nommés par le Roi.

Les autres membres ordinaires sont ensuite nommés par les autres actionnaires, en l'occurrence, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, qui détient 21,28 % des parts et a donc nommé deux administrateurs.

Le conseil d'administration se compose de quatorze membres, dont le président et l'administrateur délégué (article 8, §1er de la Loi de 2002). Douze administrateurs ordinaires, parmi lesquels l'administrateur délégué et le président du conseil d'administration, sont nommés par l'État belge par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

- * Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN Président
- * Monsieur Jannie HAER Administrateur délégué
- * Monsieur Frédéric CAUDERLIER Administrateur
- * Monsieur Grégory DEMAL Administrateur
- * Madame Heidi DE PAUW Administratrice à partir du 09/06/2020
- * Monsieur Piet DE ZAEGER Administrateur
- * Monsieur Karl DHONT Administrateur jusqu'au 03/05/2020
- * Madame Carine DOUTRELEPONT Administratrice
- * Madame Ermeline GOSSELIN Administratrice
- * Monsieur Eddy PEETERS Administrateur
- * Monsieur Eric PONCIN Administrateur
- * Monsieur Bart STOKMANS Administrateur
- * Madame Annemie VERHOEVEN Administratrice

Deux administrateurs ordinaires désignés par La Société Fédérale de Participations et d'Investissement :

- * Madame Aline GODFRIN Administratrice
- * Madame Lin VAN POUCKE Administratrice

L'article 9, §5 de la Loi de 2002 prévoit que le président du conseil d'administration est nommé par le Roi parmi les membres ordinaires et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix au sein du conseil d'administration.

Conformément à la Loi de 2002, les administrateurs sont chacun nommés pour un mandat reconductible de six ans.

Parmi les membres du conseil d'administration désignés par l'État belge, il doit y avoir autant de néerlandophones que de francophones.

L'administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président. Un tiers au moins des administrateurs doit être du sexe opposé à celui des autres membres désignés par l'État belge (article 8, §1er de la Loi de 2002).

Le comité de direction est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. L'administrateur délégué représente la société dans tous les actes juridiques.

Pouvoirs et fonctionnement

Fréquence des réunions

L'article 24, §1 des statuts de la Loterie Nationale prévoit que le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an.

Le conseil d'administration se réunit en principe tous les deuxièmes mardis du mois, à l'exception du mois d'août. Il s'est réuni 12 fois en 2020.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit.

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou l'administrateur délégué, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, ou chaque fois que deux administrateurs au moins en font la demande.

Compétences

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social de la Loterie Nationale, à l'exception de ceux que la Loi réserve à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration contrôle la gestion assurée par le comité de direction qui lui fait régulièrement rapport.

Le conseil, ou son président, peut, à tout moment, demander au comité de direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles.

Comités institués par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités, lesquels sont chargés de l'assister et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du comité d'audit, du comité de rémunération et du comité stratégique.

* Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit se compose d'administrateurs ordinaires, au nombre de trois au moins. Le président du conseil d'administration et les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit et y siègent avec voix consultative.

Les administrateurs ordinaires qui le composent sont les suivants :

- * Monsieur Eric PONCIN Président
- * Madame Lin VAN POUCKE Administratrice
- * Monsieur Grégory DEMAL Administrateur
- * Monsieur Bart STOKMANS Administrateur
- * Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN Président du Conseil d'administration (voix consultative)

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit.

Le comité d'audit s'est réuni 5 fois en 2020.

Compétences

Le comité d'audit est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans l'examen des comptes et le contrôle du budget, le suivi des travaux d'audit, l'examen de la fiabilité de l'information financière et l'organisation et la surveillance du contrôle interne.

* Comité de rémunération

Composition

N°	BE 0223.967.357	C-cap 11
----	-----------------	----------

Le comité de rémunération se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, et d'au moins deux administrateurs ordinaires.

Ses membres sont les suivants :

- * Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN Président
- * Madame Heidi DE PAUW Administratrice à partir du 07/07/2020
- * Monsieur Karl DHONT Administrateur jusqu'au 03/05/2020
- * Madame Carine DOUTRELEPONT Administratrice
- * Monsieur Eddy PEETERS Administrateur

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité de rémunération.

Le comité de rémunération s'est réuni 2 fois en 2020.

* Comité stratégique

Composition

Le comité de rémunération se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, l'administrateur délégué et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

- * Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN Président
- * Monsieur Jannie HAEK Administrateur délégué
- * Monsieur Frederic CAUDERLIER Administrateur
- * Monsieur Piet DE ZAEGER Administrateur à partir du 07/07/2020
- * Monsieur Karl DHONT Administrateur jusqu'au 03/05/2020
- * Madame Ermeline GOSSELIN Administratrice
- * Monsieur Bart STOKMANS Administrateur

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité stratégique.

Le comité stratégique s'est réuni 5 fois en 2020.

Compétences

Le comité stratégique est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la société. Le comité stratégique émet notamment des avis sur les orientations stratégiques de la société, les opportunités d'acquisition et de partenariat et toute autre question d'intérêt stratégique soumise par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué ou deux autres administrateurs.

* Les commissaires du gouvernement

L'article 18 de la Loi de 2002 prévoit que la Loterie Nationale est soumise au contrôle du ministre, et pour les décisions ayant un impact budgétaire ou financier, au contrôle du ministre qui a le Budget dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux commissaires du gouvernement.

Les commissaires du gouvernement veillent au respect de la loi, du statut organique de la Loterie Nationale et du contrat de gestion. Ils s'assurent, en particulier, de ce que la politique de la Loterie Nationale ne porte pas préjudice à l'exécution des tâches de service public. De plus, les commissaires du gouvernement font rapport au ministre, au ministre du Budget et au ministre des Finances sur toutes les décisions de la société qui ont une incidence sur le budget de l'État.

- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre du Budget est Monsieur Jacques WARNIMONT;
 - Le commissaire du gouvernement pour le Ministre chargée de la Loterie Nationale est Monsieur Damien VAN EYLL (jusqu'au 30/11/2020).
 - Le commissaire du gouvernement pour le Ministre chargée de la Loterie Nationale est Monsieur Filip VAN DE VELDE (à partir du 01/12/2020).
- Les commissaires du gouvernement sont invités à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de direction et y siègent avec voix consultative.

Rémunération

* Conseil d'administration

La Loi de 2002 prévoit que l'assemblée générale détermine la rémunération dont bénéficient les membres du conseil d'administration en raison de leur mandat d'administrateur.

La rémunération brute du président du conseil d'administration se compose d'une partie mensuelle fixe qui s'élève à 2.500 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- * 750 € par séance du conseil d'administration ;
- * 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie mensuelle fixe de 1.250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- * 500 € par séance du conseil d'administration ;
- * 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

Le président et les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas du remboursement de leurs frais ni d'avantages en nature.

La rémunération des membres du conseil d'administration n'a pas été indexée depuis 2002.

* Administrateur délégué

Le gouvernement fédéral a décidé en 2016 d'adopter de nouvelles règles en matière de rémunération des administrateurs délégués des entreprises publiques. Ces règles prévoient que l'indemnité maximale annuelle s'élève à 290.000 euros par an. Ce montant est indexé.

* Commissaires du gouvernement

La rémunération brute des commissaires du gouvernement se compose d'une partie mensuelle fixe de 1.250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- * 500 € par séance du conseil d'administration ;
- * 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération des commissaires du gouvernement n'a pas été indexée depuis 2002.

En 2020 la Loterie Nationale a payé une rémunération de 383.042 euro aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires du gouvernement.

(*) : un montant de 14.375 EUR a été versé à Beweging.net par application de la circulaire CI.RH.244/599.047

* Comité des subsides

Certains administrateurs sont membres du comité des subsides visé dans l'article 31 du contrat de gestion du 26 juillet 2016. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour cette activité.